

CHARTRE ÉTHIQUE



SOMMAIRE

P3. LES VALEURS DE NOTRE GROUPE

P4. Message de la direction

P5. A qui s'applique la Charte Ethique ?

P6. Comment donner l'exemple ?

P6. Comment répondre aux questions de vos équipe ?

P7. NOS ENGAGEMENTS D'ENTREPRISE RESPONSABLE

P8. Une entreprise qui respecte les hommes

P9. Une entreprise qui contrôle sa sécurité et la qualité de ses produits

P10. Une entreprise qui respecte ses partenaires et les autorités publique

P11. Une entreprise intègre qui lutte contre la corruption et le trafic d'influence

P13. Une entreprise qui encadre l'échange de cadeaux ou invitations entre les parties

P14. Une entreprise qui encourage la confidentialité

P15. Une entreprise qui souhaite limiter ses impacts environnementaux

P16. Une entreprise à l'image de ceux qui la compose

P17. NOS ENGAGEMENTS D'EMPLOYEUR

P18. Le respect des femmes et des hommes dans l'entreprise

P19. Le respect de la santé et de la sécurité dans l'entreprise

P20. Conflit d'intérêts

P21. Le respect de la vie privée et des données personnelles

P22. Le respect des ressources mises à disposition

P23-24. PROCEDURE DE SIGNALEMENT INTERNE

LES VALEURS DE NOTRE GROUPE

Le Groupe Syspertec structure son management autour de 5 valeurs -clé, qui définissent sa responsabilité envers ses clients, ses collaborateurs et ses partenaires



CRÉATIVITÉ



SOLIDARITÉ



RESPECT



CONVIVALITÉ



PROFESSIONNALISME

MESSAGE DE LA DIRECTION

Vous avez fait le choix de collaborer avec SYSPERTEC GROUP ou l'une de ses filiales : je souhaite vous partager ici **nos ambitions, nos engagements et nos attentes.**

Notre Groupe a pour mission de proposer aux client(e)s de toutes ses marques une expérience commerciale qualitative, respectueuse et différenciante .

Nous avons besoin de vous et de votre adhésion pleine et entière aux valeurs et aux principes éthiques que nous défendons. Notre collaboration ne pourra s'inscrire dans la durée que si elle repose sur des engagements d'intégrité connus et le respect de notre culture d'entreprise.

Nos **valeurs** sont le respect, la créativité, le professionnalisme, la solidarité et la convivialité.

Nos **principes éthiques** sont quant à eux l'intégrité, la sincérité, l'équité.

Ces valeurs et engagements doivent être moteurs dans nos actions au quotidien et nous inspirer à tous niveaux dans l'entreprise. Nous comptons sur vous pour les faire vivre !

A QUI S'APPLIQUE LA CHARTE ETHIQUE ?

Cette Charte Éthique s'applique à tous ceux salariés, partenaires, sous-traitant, ou prestataires représentant notre groupe dans les pays où nous sommes présents, dans le respect des normes internationales, législations et réglementations locales.

L'implication de tous dans le respect de nos valeurs et de nos principes éthiques nous permettra de mieux réaliser notre mission, de garantir notre image et notre réputation et de permettre au Groupe Syspertec de poursuivre son développement en toute sécurité.

Rôle des Collaborateurs

Chaque collaborateur doit prendre connaissance de cette Charte, s'engager à la respecter dans le cadre de ses activités et se conformer aux lois et réglementations en vigueur.

L'éthique est la responsabilité de tous et cette Charte doit pouvoir aider chaque collaborateur à agir avec intégrité et le guider et le conforter dans ses choix au quotidien. Chacun doit pouvoir anticiper les risques liés à son rôle et à ses responsabilités. Cette Charte doit permettre à chacun de s'interroger sur l'attitude à adopter dans d'éventuelles situations potentiellement sensibles et/ou atypiques, pouvant être rencontrées dans les relations internes comme externes.

Bien sûr, aucun document ne peut prévoir ni traiter toutes les situations qui pourraient se présenter. Aussi, chaque fois que vous pensez faire face à ce type

de situation, posez-vous les questions suivantes :

- est-ce légal ?
- la Charte Éthique est-elle respectée ?
- les procédures internes sont-elles mise en œuvre ?
- Serais-je à l'aise si ma décision était rendue publique en interne et en externes ?

Si la réponse à une des questions ci-dessus est non ou si vous avez un doute, la règle doit être de consulter les personnes compétentes (votre hiérarchie, un expert interne, etc.) et d'en discuter ouvertement avant d'agir.

Le Groupe Syspertec met à la disposition de l'ensemble des salariés un dispositif d'Alerte décrit ci-après, permettant de traiter tout signalement portant sur une suspicion de violation des dispositions de la présente Charte ou d'obtenir aide et conseil relativement à son contenu et ses modalités de mise en œuvre.

Ce dispositif ne se substitue pas aux canaux existants d'expression des salariés tels que la hiérarchie, les ressources humaines et dans certains pays les représentants du personnel. Le Dispositif d'Alerte constitue un recours lorsque la situation l'impose.

Rôle des Managers

En tant que managers, vous avez des **responsabilités supplémentaires** car :

- Vous **donnez l'exemple et promouvez** une conduite éthique.
- Vous **décidez**, en étant confronté à

des questions plus complexes et plus difficiles.

- Votre équipe fera appel à vous pour de l'aide et des **conseils**.

COMMENT DONNER L'EXEMPLE ?

Au-delà de votre comportement quotidien qui se doit d'être **exemplaire**, quelques gestes simples permettent de démontrer l'importance que vous attachez à la démarche éthique du groupe Syspertec, notamment :

- Toujours avoir la Charte Éthique à portée de main.
- Ne jamais demander ni même suggérer à votre équipe de ne pas respecter la Charte Éthique.

- Prendre le temps d'expliquer la Charte Éthique aux nouveaux Collaborateurs.
- Régulièrement réfléchir aux dilemmes éthiques qui peuvent se poser dans votre activité.
- Dès que vous en avez l'occasion, reconnaître et valoriser le comportement particulièrement éthique et courageux d'un membre de votre équipe.

COMMENT RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE VOS ÉQUIPES ?

Vos équipes peuvent aussi hésiter à venir vous parler de leurs préoccupations et questions éthiques. Vous pouvez les mettre à l'aise en leur indiquant régulièrement que vous êtes à l'écoute de leurs éventuelles préoccupations en leur rappelant qu'un collaborateur ayant fait part, de bonne foi, de ses préoccupations, ne peut faire l'objet de mesures de représailles.

Si vous ne savez pas répondre à leurs questions, il vous incombe de les orienter vers la personne la mieux à même de les conseiller. Les questions éthiques sont rarement simples mais ne doivent pas être évitées.

Vous devez en outre vous assurer que les objectifs fixés pour vos équipes sont atteignables en respectant cette Charte.

NOS ENGAGEMENTS D'ENTREPRISE RESPONSABLE ?

Notre stratégie consiste à proposer à nos clients des solutions de qualité, dans le respect des normes de qualité et de sécurité.

Nous accordons une grande valeur à la **sincérité**, qui est à la base de notre culture d'entreprise. Nous bâtissons des relations solides et durables avec nos partenaires et nos fournisseurs, **fondées sur la confiance et l'intérêt mutuels**. Nous respectons toutes nos parties prenantes, y compris nos concurrents.

Nous agissons avec **intégrité** : nous respectons les lois et réglementations des pays où nous avons une activité et nous soutenons la lutte contre la corruption.

Nous assurons à nos actionnaires une rentabilité à long terme en protégeant et en faisant le meilleur usage des actifs de l'entreprise.

Nous **visons l'excellence dans notre relation clients** et n'hésitons pas à nous remettre continuellement en cause et à reconsidérer notre façon de travailler.

Conscients de l'impact de nos activités sur **l'environnement** naturel, nous nous efforçons de le minimiser. Nous sommes déterminés à ne pas compromettre l'avenir au nom du présent. Nous apportons une contribution positive dans les pays et aux communautés où nous sommes présents. Nous respectons les cultures et les sensibilités locales. Nous nous engageons à respecter les Droits de l'Homme. Nous voulons contribuer à l'abolition du travail des enfants ainsi qu'au travail forcé.

Nous ne souhaitons pas collaborer avec des partenaires qui ne partagent pas nos valeurs et nos engagements éthiques.

UNE ENTREPRISE QUI RESPECTE LES HOMMES

Nous sommes tous invités à **promouvoir et à respecter** le droit international visant la protection des **Droits de l'Homme** dans notre sphère d'influence.

Nous devons veiller à ne pas nous rendre complice de violations des Droits de l'Homme et à éliminer toutes formes de travail forcé ou de travail des enfants.

La discrimination en matière d'emploi et les horaires de travail indécents sont aussi à bannir de nos organisations, et plus généralement de toutes celles avec lesquelles nous tissons une collaboration

Nos activités et notre développement doivent également passer par **le respect des traditions sociales et culturelles** des communautés et pays dans lesquels nous nous implantons.

Nous voulons notamment poursuivre notre démarche visant à construire des partenariats responsables et ainsi contribuer au développement économique et social de ces territoires.

UNE ENTREPRISE QUI CONTROLE LA SÉCURITÉ & LA QUALITÉ DE SES PRODUITS

Gage de confiance et de notoriété pour les marques du Groupe Syspertec vis-à-vis de leurs clients, **la sécurité et la qualité des produits** commercialisés sont une priorité.

Nous nous engageons à **respecter l'ensemble des réglementations et normes** applicables à nos clients ainsi que les standards de développement logiciel les plus élevés .

Si nous avons connaissance d'une réclamation d'un client, nous devons lui demander de contacter le Service Clients concerné, et lorsque cette réclamation fait apparaître un problème potentiel de sécurité, nous assurons de l'information immédiate de notre hiérarchie ou de la direction Qualité.

UNE ENTREPRISE QUI RESPECTE SES PARTENAIRES ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES

Nous agissons de manière **éthique, loyale et professionnelle** dans nos relations avec l'ensemble des acteurs présents sur le marché que ce soit les autorités publiques ou nos partenaires.

Respect des autorités

Dans le cadre de contrôles ou d'enquêtes, nous devons toujours fournir à ces autorités des informations complètes, précises et justes.

Respect des partenaires

Nous mettons tout en œuvre pour placer nos partenaires dans un partenariat « gagnant-gagnant ». Ils sont choisis de façon **équitable** au regard de leur offre et de leur capacité à respecter nos principes éthiques, sans aucune forme de favoritisme.

Une fois sélectionnés, leur **indépendance** et leur fonctionnement doivent être respectés.

Ainsi, nous devons nous assurer que nos fournisseurs ne sont pas en situation de dépendance économique.

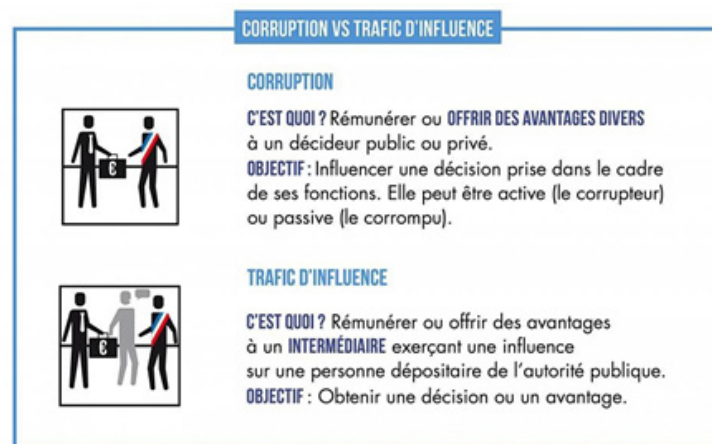
Nous nous engageons à protéger les informations confidentielles de nos fournisseurs comme s'il s'agissait des nôtres.

UNE ENTREPRISE INTÈGRE QUI LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

La corruption est **inacceptable** et n'est pas compatible avec notre culture d'entreprise. Elle est néfaste pour les communautés dans lesquelles nous opérons et porte préjudice à l'entreprise. La corruption est interdite dans l'ensemble des pays où nous sommes présents.

Nous devons nous assurer que nos partenaires commerciaux et intermédiaires sont informés de nos standards et s'engagent à les respecter en particulier lorsqu'ils ont vocation à nous représenter dans des pays où le risque de corruption est élevé.

Notre politique est celle de « **tolérance-zéro** » en matière de corruption



Il est indispensable d'informer immédiatement notre hiérarchie ou la direction générale :

- ➔ Si nous avons connaissance d'agissements susceptibles d'être contraires à notre politique en matière de lutte contre la corruption .
- ➔ En cas **d'extorsion** ou de tentative d'extorsion, c'est-à-dire le paiement d'une somme d'argent ou de toute autre chose de valeur pour éviter l'atteinte immédiate à l'intégrité physique d'un collaborateur du Groupe Syspertec et documenter la demande de paiement de façon exhaustive.

UNE ENTREPRISE INTÈGRE QUI LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE (SUITE)

Il n'est pas toléré de :

- Offrir, promettre ou donner de l'argent dont un paiement de facilitation ou toute autre chose de valeur (cadeaux, invitations...) à un représentant des autorités publiques, à un parti politique ou un acteur de la vie politique, à un syndicat ou un acteur de la vie syndicale .
- Offrir, promettre ou donner de l'argent ou toute autre chose de valeur (cadeaux, invitations...) à des organisations caritatives ou similaires, dans le but d'obtenir un quelconque avantage pour le Groupe Syspertec de la part d'un représentant des autorités publiques
- Offrir, promettre ou donner de l'argent ou toute autre chose de valeur (cadeaux, invitations...) à un salarié ou représentant d'une autre entreprise pouvant l'amener à manquer de loyauté vis-à-vis de son entreprise, sous réserve de licéité bien entendu.
- Accepter ou solliciter de l'argent ou toute autre chose de valeur (cadeaux, invitations...) pouvant nous amener à manquer à notre obligation de loyauté vis-à-vis du Groupe Syspertec ou être perçu comme influençant une relation commerciale .
- Avoir recourt à des intermédiaires pour faire ce que nous n'avons pas le droit de faire ou ce que nous nous interdisons de faire directement. Cela suppose que nous choissions soigneusement et suivions étroitement nos consultants, sous-traitants, agents et autres partenaires commerciaux.

UNE ENTREPRISE QUI ENCADRE L'ÉCHANGE DE CADEAUX OU INVITATIONS ENTRE LES PARTIES

Les **invitations**, notamment à déjeuner, entre collaborateurs et partenaires, lesquelles participent à une bonne relation entre les personnes et peuvent faciliter la compréhension mutuelle, ne sont pas interdites mais doivent **être équilibrées et respectueuses** des principes éthiques édictés dans la présente Charte.

Lorsque vous recevez ou offrez des cadeaux ou des invitations, les «règles d'or» sont la transparence totale vis-à-vis de votre hiérarchie, de rester dans les limites du **raisonnable** et de toujours s'interroger sur la façon dont cela pourrait être reçu publiquement.

Ainsi, lorsque vous recevez ou offrez des cadeaux ou invitations dans l'exercice de vos fonctions, vous devez impérativement en **informer votre hiérarchie** pour évaluer son caractère raisonnable et acceptable. Nous ne devons pas accepter les cadeaux ou invitations qui ne soient clairement d'une valeur symbolique.

Vous devez **refuser** tout avantage ayant pour effet de contrevenir aux règles classiques d'une concurrence loyale et saine.

Il est enfin à noter que les éventuels cadeaux réceptionnés, aux caractères raisonnable et acceptable, n'ont toutefois pas à être retournés à l'expéditeur. Ils doivent être remis à l'Accueil de l'entreprise, en vue de l'organisation d'une loterie annuelle au profit de tous les salariés.

UNE ENTREPRISE QUI ENCOURAGE LA CONFIDENTIALITÉ

Les informations ont une valeur, ainsi divulguer des informations internes sans y être autorisé peut porter préjudice au Groupe Syspertec ou à ses clients.

Nous devons tous assurer la **protection des informations internes** et ceux d'entre nous ayant accès à des informations confidentielles relatives à nos partenaires commerciaux ont la même obligation de les protéger contre toute divulgation.

Ce **devoir de confidentialité** nous concerne tous et doit donc être assuré à l'égard des informations et données confidentielles dont nous pourrions avoir connaissance s'agissant de l'entreprise, des salariés, des clients, ou des fournisseurs.

Nous devons donc tous nous sentir concernés et garantir la confidentialité des informations via un choix de communication approprié (papier, électronique, remis en main propre, lieux public ou salle de réunion...).

En particulier, avant de partager une information interne (avec notre famille ou sur les réseaux sociaux), il est primordial de vérifier ce que nous avons le droit de communiquer.

UNE ENTREPRISE QUI SOUHAITE LIMITER SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

La **protection de l'environnement** est une préoccupation majeure du Groupe Syspertec.

Quels que soient ses activités et ses lieux d'implantation, le Groupe Syspertec veille à toujours s'assurer qu'il respecte l'ensemble des normes et législations environnementales qui lui sont applicables.

Nous cherchons à réduire notre empreinte environnementale notamment dans nos comportements au quotidien quels que soient nos métiers.

Pour cela :

- ➔ Nous favorisons les éco-gestes par des chartes de bonnes pratiques et la sensibilisation de nos salariés
- ➔ Nous souhaitons réduire autant que possible les quantités de déchets et en favoriser leur recyclage.

UNE ENTREPRISE QUI À L'IMAGE DE CEUX QUI LA COMPOSENT

Dans nos interventions professionnelles et plus largement dans nos propos tenus sur le Groupe, ses marques et ses filiales, **nous représentons le Groupe** auprès des tiers.

Le Groupe Syspertec se veut **respectueux du droit d'expression** de ses salarié(e)s et à leur écoute, **dès lors que la bienveillance est réciproque et saine.**

Nous sommes donc **tous concernés par l'image et le ressenti que nous souhaitons relayer et diffuser à l'extérieur**, auprès de nos clients, réseaux professionnels, sur les réseaux sociaux et dans notre environnement personnel. Aussi, le Groupe Syspertec demande à chacun de ses collaborateurs de s'abstenir de parler au nom de l'entreprise sans en avoir eu **l'autorisation préalable.**

Nous avons conscience de l'importance du développement des réseaux sociaux et respectons pleinement le droit pour tous de s'exprimer et de partager idées et opinions. Néanmoins, nous rappelons à nos équipes de toujours faire preuve de réserve et d'éviter toute situation pouvant conduire à interpréter les propos tenus par une collaboratrice ou un collaborateur comme étant ceux du Groupe Syspertec.

A nous tous, nous créons notre marque employeur et nous développons notre sentiment de fierté et d'appartenance en tant qu'ambassadeurs !

NOS ENGAGEMENTS D'EMPLOYEUR

- Nous voulons que le Groupe Syspertec soit un lieu où il fait bon travailler.
- Nous savons que nos **équipes représentent la ressource essentielle à notre performance. Nous encourageons ainsi le travail collaboratif, l'écoute active, la solidarité et le respect des différences.**
- Les collaboratrice et collaborateurs doivent donc bénéficier d'un environnement de travail sûr et sain, où **le talent et le mérite** personnel sont reconnus, la vie privée respectée et le juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pris en compte.
- Nous encourageons un climat de **respect et de bienveillance**, pour que tout le monde puisse s'exprimer librement.

LE RESPECT DES FEMMES ET DES HOMMES DANS L'ENTREPRISE

Le **respect** est une valeur fondamentale du Groupe.

Il est illustré par notre volonté de respecter chaque individu qui le compose sans discrimination d'aucune sorte.

Le Groupe Syspertec s'attache ainsi à promouvoir dans toutes ses entités, **l'égalité professionnelle** réelle entre les femmes et les hommes, **la diversité** et le droit au travail pour tous, axant **sa politique sociale sur les compétences et la performance**.

Ainsi, chaque individu doit pouvoir avoir accès à l'embauche, à la formation et à la promotion dans le Groupe, quel que soit son âge, son sexe, ses origines ethniques ou nationales, sa religion, son activité syndicale, ou encore son état de santé.

Tout manque de respect, notamment par des abus de langage, par des propos racistes, discriminatoires ou sexuels, ou par des comportements inappropriés, est donc contraire à l'éthique du Groupe Syspertec.

LE RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ SANS L'ENTREPRISE

Toutes nos équipes doivent travailler dans un environnement garantissant **leur sécurité et leur santé physique et mentale**.

Le Groupe Syspertec met tout en œuvre pour garantir des espaces de travail agréables où il fait bon travailler, dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène qui s'imposent.

Vous êtes aussi un maillon essentiel pour votre sécurité et celle de vos collègues. Il convient ainsi de respecter **les règles de sécurité** applicables dans l'entreprise, de **mesurer les risques** pris et de prendre toutes les **précautions** d'usage en fonction des situations. Il est également impératif d'appliquer sans réserve les consignes en cas d'urgence sur leur lieu de travail.

La **dignité humaine** doit par ailleurs être respectée sans aucune condition. Tout comportement ou agissement contraire à ce droit, notamment toute forme de harcèlement moral ou sexuel, est inacceptable et contraire à nos valeurs.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous pouvons tous avoir à faire face demain à un conflit d'intérêts lié notamment à nos relations amicales, notre famille, nos placements financiers...

Or, il est préférable d'éviter, dans la mesure du possible, les situations où nos intérêts personnels pourraient entrer en conflits avec les intérêts du Groupe.

Dans pareil cas, la **transparence** est de mise pour qu'une analyse de la situation puisse avoir lieu.

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Groupe s'engage à ne collecter que les données personnelles nécessaires au bon fonctionnement des activités, ou si la loi lui impose, et à les conserver en toute sécurité. Ainsi, nous ne collectons pas spontanément d'informations relatives à l'état de santé, l'origine ethnique, la préférence sexuelle, les opinions politiques, ou les convictions religieuses.

Les personnes pour lesquelles nous collectons des données personnelles doivent être informées du type d'information collectée et de l'utilisation qui en est faite. Ces données ne sont **communiquées qu'aux seules personnes habilitées et qui ont un intérêt légitime** à y avoir accès.

Le Groupe Syspertec dispose des autorisations nécessaires à l'accès et au stockage des données personnelles et s'engage à ne les conserver que pour la durée née de la finalité juridique ou professionnelle pour laquelle elles ont été collectées.

Le Groupe s'engage par ailleurs à ne pas transférer les données personnelles de ses salarié(e)s en dehors du pays dans lequel elles ont été collectées.

Nous devons enfin veiller au respect de la vie privée de chacun des collaborateurs du Groupe.

LE RESPECT DES RESSOURCES MISES À DISPOSITION

Le gaspillage ou une mauvaise utilisation des ressources mises à notre disposition nuisent aux performances opérationnelles et financières de l'entreprise, et plus généralement à l'environnement.

Les ressources de la société (matériel, temps de travail, véhicule de service...) n'ont donc pas à être utilisées à des fins personnelles, exception faite des outils de communication qui peuvent l'être de manière très limitée et dans le respect de la charte informatique du Groupe.

Par ailleurs, nous devons veiller à interdire l'accès à notre liste de contacts/carnet d'adresses électroniques professionnelles par des sites de médias sociaux (type Facebook, LinkedIn, etc.).

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT INTERNE

Nous devons tous être garants du respect de ces dispositions et plus particulièrement des dispositions relatives à **l'obligation d'intégrité, au respect des valeurs et des principes éthiques** défendus par l'entreprise.

S'il faut avant tout respecter la charte, il faut aussi en être les gardiens.

L'entreprise attend ainsi de chacun d'entre nous, l'engagement :

- ➔ De ne pas rester impassible devant une situation contraire à cette obligation.
- ➔ De signaler les faits dont ils auraient pu être témoin. Pour autant il ne pourrait être reproché de ne pas avoir mis en œuvre la présente procédure de signalement.

➔ Bien que la voie normale pour évoquer de telles préoccupations soit la **hiérarchie** ou la Direction des Ressources Humaines, le Groupe Syspertec met à disposition un dispositif permettant de contacter un **« comité Ethique »** :

- ➔ Par courrier électronique à l'adresse suivante: compliance@syspertec.com

Ce dispositif est également mis à disposition de tous ceux ayant besoin d'aide ou de conseil sur le contenu de la Charte et ses modalités de mise en œuvre, et qui n'auraient pas obtenu les réponses auprès de leur hiérarchie ou du service Ressources Humaines.

A réception du signalement, le « comité ETHIQUE » sera chargé de traiter l'alerte dans les meilleurs délais (délai maximum de **48 heures** pour la prise en charge et **d'un mois** pour le traitement) et dans le respect des principes de **confidentialité, d'impartialité et de présomption d'innocence.**

Toute enquête se déroulera par ailleurs dans le respect de la législation locale applicable, notamment s'agissant du respect du contradictoire.

Le Comité Éthique est composé :

- ➔ Directeur Général en charge de la R&D
- ➔ Directeur Général en charge des Ventes
- ➔ Directeur Administratif & Financier

Une fois le signalement réceptionné, le comité « Éthique » se charge de qualifier ce dernier :

- ➔ En s'assurant que les faits signalés relèvent bien de l'application de la présente charte Ethique du Groupe Syspertec.
- ➔ En confiant les investigations à réaliser à la direction du Groupe la mieux à même d'identifier, de caractériser et de traiter les faits signalés.

S'en suit la phase d'investigation au cours de laquelle chacun est tenu d'apporter sa pleine et entière collaboration et de fournir, à première demande, toutes informations et documents utiles.

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT INTERNE (SUITE)

La personne mise en cause sera informée de la nature des allégations portées à son égard.

L'information pourra ne pas être immédiate s'il s'avère nécessaire, par exemple, de vérifier des faits, de préserver des preuves ou de saisir les autorités compétentes.

Les informations ne seront partagées qu'avec les seules personnes qui en auront un besoin légitime dans le cadre des investigations et pour garantir le traitement du signalement et/ou la prise de mesures appropriées.

La Direction chargée des investigations communique un compte rendu à au comité « Ethique », lequel est chargé de statuer sur la ou les décisions à prendre pour faire cesser le trouble, sanctionner les faits et prévenir le risque.

Dans la mesure du possible, la personne ayant mis en œuvre la présente procédure d'alerte, est informée des résultats de l'enquête.

Il est à noter qu'aucune personne de « **bonne foi** » ne sera ou ne pourra par ailleurs être sanctionnée ou faire l'objet de représailles pour avoir signalé des faits avérés ou potentiels de corruption, de trafic d'influence, d'iniquité, de conflit d'intérêt ou encore de discrimination, dans le respect de la présente procédure de signalement.

De « bonne foi » signifie ici qu'au moment de mettre en œuvre la présente procédure, des informations complètes et honnêtes sont communiquées, même si elles s'avèrent ultérieurement erronées.

Quiconque considérant faire l'objet de représailles doit le signaler immédiatement et par les mêmes voies que celles décrites ci-dessus.

En revanche, tout signalement mensonger et diffamatoire poursuivant un objectif contraire à nos enjeux de neutralité, d'équité et de respect, pourra être, quant à lui, tout autant sanctionné.